

Vendredi 30/01/04

64.422 euros de subventions aux associations

Lundi soir, le conseil municipal a voté pour 64.422 euros de subvention à divers associations. En voici le détail.

Congrès et assemblées générales : Enfance et Familles d'Adoption Association de la Marne, à titre exceptionnel, 800 euros. Culture et Bibliothèque pour Tous du département de la Marne, à titre exceptionnel, 258 euros. Office de Tourisme de Reims, à titre exceptionnel, 2.700 euros. Centre d'accueil et de soins pour les toxicomanes, à titre exceptionnel, 4.500 euros. Association de gestion de l'institut Michel-Fandre (Centre de rééducation et d'éducation spécialisée pour la vision, l'audition et la langage), à titre exceptionnel, 2.000 euros. Union Nationale des Combattants, à titre exceptionnel, 507 euros. Association des étudiants de l'École Supérieure des Techniques de Gestion, à titre ex-

ceptionnel, 1.200 euros. Stade de Reims, à titre exceptionnel, 214 euros.

Association des retraités de l'Artisanat du département de la Marne, à titre exceptionnel, 4.000 euros. Union des retraités des organismes sociaux région Champagne-Ardenne, 155 euros. Association de recherche et de soutien de soins dans le service de psychiatrie, adultes du C.H.U. de Reims, à titre exceptionnel, 7.622 euros. Association Nationale des Anciens Prisonniers Internés d'Indochine, Délégation Champagne-Ardenne, à titre exceptionnel, 2.500 euros. Congrès de la société Française d'Endocrinologie Reims 2004, à titre exceptionnel, 5.00 euros. Union Mines Métaux CFDT Champagne-Ardenne, à titre exceptionnel, 4.000 euros.

Subventions à caractère sportif : Aéroclub de Champ-

agne, à titre exceptionnel, 2.546 euros.

Union française des œuvres laïques et d'éducation physique (UFOLEP), à titre exceptionnel, 3.000 euros. Motor Team R 3 A, Développement moto club, à titre exceptionnel, 8.000 euros. Reims enduro model car, à titre exceptionnel, 2.710 euros. Stade de Reims, à titre exceptionnel, 1.110 euros. Association Croix-Rouge pour l'animation et la promotion patinage, à titre exceptionnel, 2.000 euros.

Subvention à caractère social : Croix-Rouge française, à titre exceptionnel, 7.500 euros.

Subvention dans le cadre du fonds d'initiative locale : Jeunes musulmans de France, à titre exceptionnel, 800 euros.

Subventions à caractère sanitaire : Comité départemental de cyclotourisme de la Marne, à titre exceptionnel, 1.300 euros.